



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Projet de rénovation par reconstruction partielle de la ligne électrique à 63 000 volts Arnay-Cruegy-Vielmoulin**

#### **Objet, date et lieu de l'enquête publique**

Par arrêté préfectoral n° 268 du 12 avril 2018 a été prescrite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes au profit de la société RTE (Réseau de Transport d'Electricité), du projet de rénovation par reconstruction partielle de la ligne à 63 000 volts Arnay-Cruegy-Vielmoulin, sur le territoire des communes de BLIGNY SUR OUCHE, PAINBLANC, CHAUDENAY LA VILLE, THOREY SUR OUCHE, COLOMBIER, CRUEGY, BOUHEY, LA BUSSIÈRE SUR OUCHE, ECHANNAY, GRENANT LES SOMBERNON, REMILLY EN MONTAGNE, SOMBERNON et MESMONT.

Le projet consiste à renouveler les deux tronçons les plus anciens de la ligne existante, devenus obsolètes, en technique aérienne avec pose de fibre optique, sur une longueur de 21 kms à proximité de la ligne existante. Les pylônes qui remplaceront ceux existants seront plus hauts (25 à 30 mètres, contre 20 à 25 mètres actuellement), mais les portées seront plus longues que pour la ligne existante. Le projet prévoit également la dépose des tronçons entre les pylônes 43-64 et 186-239 après la mise en service de la nouvelle ligne.

Cette enquête se déroulera dans les mairies des communes précitées **du mercredi 2 mai 2018 à 9 heures 00 au mardi 5 juin 2018 à 17 heures 00**, soit pendant 35 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SOMBERNON.

#### **Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorité compétente**

La préfète de la Côte d'Or est compétente pour statuer par arrêté préfectoral sur la demande de déclaration d'utilité publique à l'issue de l'enquête.

#### **Commission d'enquête**

La commission d'enquête, désignée par le président du Tribunal Administratif de DIJON, est composée de M. Bernard MAGNET, Colonel honoraire de gendarmerie, président de la commission, de Mme Josette CHOUEY-LEFRANC, fonctionnaire de l'Etat en retraite, et de Mme Chantal DUBREUIL, directeur général adjoint territorial en retraite.

#### **Consultation du dossier et recueil des observations du public**

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pourra être consulté sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de BLIGNY SUR OUCHE, PAINBLANC, CHAUDENAY LA VILLE, THOREY SUR OUCHE, COLOMBIER, CRUEGY, BOUHEY, LA BUSSIÈRE SUR OUCHE, ECHANNAY, GRENANT LES SOMBERNON, REMILLY EN MONTAGNE, SOMBERNON et MESMONT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'à la préfecture de la Côte d'Or (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territoriale – Pôle environnement et urbanisme – 53 rue de la préfecture, 21000 DIJON) du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.

Un exemplaire électronique pourra également être consulté :

- sur le site internet de la préfecture de la Côte d'Or : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr) - rubrique Publication / Avis, consultations, décisions administratives en matière d'environnement/Déclaration d'utilité publique.

- sur un poste informatique en mairie de SOMBERNON (siège de l'enquête) aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations et propositions des personnes intéressées sera mis à la disposition du public dans les mairies des communes précitées aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées à l'attention du Président de la commission d'enquête avant la clôture de l'enquête (**soit au plus tard le 5 juin 2018 à 17 heures 00**), soit par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de SOMBERNON – rue Ferdinand Mercusot – 21540 SOMBERNON), soit par courrier électronique à l'adresse suivante [pref-dup-contact-public@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-dup-contact-public@cote-dor.gouv.fr) .

Les observations et propositions écrites remises à la commission d'enquête ou transmises par voie postale sont consultables au siège de l'enquête (mairie de SOMBERNON).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture.

### **Permanences de la commission d'enquête**

La commission d'enquête, représentée par au moins un de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- mairie de Bligny-sur-Ouche, le mercredi 2 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00, le samedi 19 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le mardi 5 juin 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mairie de Painblanc, le mardi 15 mai 2018 de 15 heures 00 à 18 heures 00
- mairie de Chaudenay-la-Ville, le lundi 7 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
- mairie de Thorey-sur-Ouche, le jeudi 31 mai 2018 de 15 heures 00 à 18 heures 00
- mairie de Colombier, le vendredi 25 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
- mairie de Crugey, le mercredi 2 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le mardi 5 juin 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mairie de Bouhey, le lundi 14 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
- mairie de La Bussière-sur-Ouche, le samedi 19 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
- mairie d'Echannay, le vendredi 11 mai 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mairie de Grenant-les-Sombernon, le jeudi 24 mai 2018 de 15 heures 00 à 18 heures 00
- mairie de Remilly-en-Montagne, mardi 29 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00
- mairie de Sombernon, le mercredi 2 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00, le samedi 26 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00 et le mardi 5 juin 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00
- mairie de Mesmont, le mercredi 16 mai 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00

### **Responsable du projet, consultation et communication du dossier**

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à la Société RTE, auprès de M. David JOURDAIN (tel : 03 83 92 23 35 / mail : david.jourdain@rte-france.com ).

### **Mise à disposition du public du rapport et conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- dans les mairies des communes de BLIGNY SUR OUCHE, PAINBLANC, CHAUDENAY LA VILLE, THOREY SUR OUCHE, COLOMBIER, CRUGEY, BOUHEY, LA BUSSIÈRE SUR OUCHE, ECHANNAY, GRENANT LES SOMBERNON, REMILLY EN MONTAGNE, SOMBERNON et MESMONT,
- à la préfecture de la Côte d'Or (Pôle environnement et urbanisme)
- sur le site internet de la préfecture : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr) , rubrique Publication / Avis, consultations, décisions administratives en matière d'environnement/Déclaration d'utilité publique.

LA PRÉFÈTE,  
Pour la préfète et par délégation

La cheffe de bureau  
Signé : Evelyne MORI